

Arrêté du Maire

N° 2026-136/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise TTP COURTOT - 4 rue des Epoisses – 25700 VALENTIGNEY, en date du lundi 16 février 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de création d'un branchement d'eaux usées 31 impasse Victor Hugo, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation 31 impasse Victor Hugo – Travaux TTP COURTOT

Arrêtons,

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite impasse Victor Hugo, à hauteur du n° 31, **sur une durée de 10 jours, dans la période comprise entre le lundi 23 février et le lundi 09 mars 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les accès des riverains seront maintenus.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise TTP COURTOT - 4 rue des Epoisses – 25700 VALENTIGNEY chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 20 Février 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué




Gilles Maillard

Affiché le : 20/02/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.